École de musique associative
ARRADON

APPRENTISSAGES INSTRUMENTAUX ET VOCAUX ATELIERS DE PRATIQUE COLLECTIVE

Reprise des cours à partir du 14 septembre 2026

Fin des cours le 19 juin 2027

AMA - ECOLE DE MUSIQUE ASSOCIATIVE

Place du souvenir, 56610 arradon

musique.arradon56@gmail.com / www.arradon-musique.fr

V 10 06 2026

LES ENSEIGNEMENTS

INSTRUMENT / DISCIPLINE	AGE mini conseillé	PROFESSEUR	JOUR				
Piano, s'accompagner au piano	7/8 ans	**Yun-Sil** Planchenault		**M**	**M**	**J**	
	6 ans	**Chantal** Droszewski	**L**		**M**	**J**	
	8 ans	**Claude** Martin-Viel	**L**		**M**		
Guitare acoustique & électrique, guitare d'accompagnement	8/9 ans	**Giovanni** Drogo	**L**				**V**
Guitare, découverte instruments. Ateliers : M.A. juniors, découverte guitare/instruments, JAM/impro musicale New	6/7 ans	**Jean-Sébastien** Michel	**L**	**M**	**M**	**J**	**V**
Basse, guitare électrique & acoustique. Ateliers musiques actuelles adultes	10/11 ans	**Frédéric** Morel		**M**			
Batterie. Atelier percussions	7 ans	**Yannick** Parant			**M**	**J**	
Violon	6 ans	**Liliana** François			**M**		
Clarinette, saxophone New	7 ans	**Sylvie** Denjean			**M**		**V**
Orgue à tuyaux	7 ans	**Jean-Pierre** Maudet		**M**			
Chant & technique vocale, atelier Chorale	10 ans, 15 ans	**Yasmine** Mohammedi-Kyd	**L**	**M**	**M**		
Eveil musical, Formation musicale *revisitée* New	3 ans	**Sophie** Martin			**M**		

L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Yun-Sil PLANCHENAULT
06 49 22 98 19
haidongumdo1977@gmail.com

Chantal DROSZEWSKI
06 31 82 93 25
chantaldroszewski@gmail.com

Claude MARTIN-VIEL
06 16 59 57 95
claude.viel@yahoo.fr

Giovanni DROGO
06 22 91 88 45
drogo.giovanni.gd@gmail.com

Jean-Sébastien MICHEL
06 22 22 53 88
js.michel@hotmail.fr

Frédéric MOREL
06 88 33 82 41
fred.morel78@wanadoo.fr

Yannick PARANT
06 70 73 63 86
tam.compagnie@gmail.com

Liliana FRANCOIS
06 77 18 77 57
lilianaclavijoa@yahoo.com

Jean-Pierre MAUDET
06 10 07 72 43
maudet.jp@free.fr

Yasmine MOHAMMEDI

yasmine.ama56@gmail.com

Sylvie DENJEAN
06 89 20 90 60
syl.denjean@laposte.net

Sophie MARTIN

martin.sophie@gmail.com

Apprentissage instrumental et vocal

Cours individuel ou **en Duo :** 30, 45 ou 60 minutes

Les cours **Duo** sont proposés pour **le piano, la guitare, la batterie, le violon, l'alto, la clarinette, le saxo et le chant**. Les élèves en cours Duo sont intégrés suivant l'avis du professeur.

La Découverte instruments (guitare/basse/clavier/synthé/batterie/voix) enfants/ados/adultes, **se pratique en Duo, en Trio ou en Atelier** (max 5).

Ateliers et pratiques collectives

Ateliers musiques actuelles adultes et juniors – Jam/impro. musicale

Tous les instruments sont bienvenus. Le répertoire abordé est très diversifié : rock, funk, soul, musique pop-électro, …

Atelier percussions

L'atelier percussions offre des opportunités variées : la possibilité pour un débutant de prendre du plaisir immédiatement, une pratique conviviale, le développement de l'écoute et de la rigueur, l'occasion pour ceux qui le souhaitent de se produire en public, la collaboration avec d'autres instrumentistes (accordéonistes, claviéristes,…).

Atelier chorale ados-adultes

Ouverte à toute personne (ado et adulte) désireuse de pratiquer le chant polyphonique sans prérequis autre que la motivation ! En fonction des participants(es), la cheffe de cœur constitue les pupitres et dirige le groupe en équilibrant travail technique (respiration, justesse, rythme, …), plaisir de chanter et satisfaction de construire collectivement un répertoire à partager.

Atelier Formation musicale *revisitée* (CP au CM2)

Apprendre à « musiquer » ensemble, improviser, interpréter, lire et écrire la musique (voix et body percussion.

Eveil musical pour les 3 à 6 ans (PS à GS)

Formidable outil d'éveil global, les ateliers d'éveil musical offrent aux enfants la possibilité de découvrir très tôt l'univers musical et le plaisir de jouer eux-mêmes avec les sons.

TARIFS ANNUELS 2026/2027

ADHESION FAMILIALE à L'AMA (1 par foyer)				**35€**
ENFANT		**PRIX par ELEVE**		
Cours **INDIVIDUEL**	30 min	**555 €**	*15 minutes sup.*	*278 €*
Cours en **DUO**		**278 €**		*142 €*
ADULTE		**PRIX par ELEVE**		
Cours **INDIVIDUEL**	30 min	**570 €**	*15 minutes sup.*	*286 €*
Cours en **DUO**		**286 €**		*146 €*
Cours en Trio = tarif cours Duo x2/3				

ATELIERS & PRATIQUES COLLECTIVES*

*sous réserve du nombre d'inscrits – minimum 6 élèves/cours

Formation musicale *revisitée*	60 min	
- **Avec** cours individuel associé	……	95 €
- **Sans** cours individuel associé	……	135 €
Eveil musical	45 min	135 €
Ateliers enfants/ados : **junior, découverte guitare, découverte instruments**	45 min	
- **Avec** cours individuel associé	……	135 €
- **Sans** cours individuel associé	……	193 €
Atelier chorale ados-adultes	90 min	210 €
Ateliers adultes **: percussions, musiques actuelles, découverte instruments, Jam/impro musicale**	60 min	
- **Avec** cours individuel associé	……	186 €
- **Sans** cours individuel associé	……	265 €

Réduction familiale – 50€ : à partir du 2ème enfant – de 18 ans inscrit à un cours (individuel ou duo), applicable 1 seule fois.

AIDE COMMUNALE en fonction du quotient familial.
Dossier sur arradon.com/Education-jeunesse, à déposer avant la mi-octobre.

AMA, Place du Souvenir - 56610 Arradon
SIRET 323 208 892 00014 – APE 8559B

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2026-2027

FONCTIONNEMENT DE L'AMA

• L'Association Musicale d'Arradon, ou AMA, est une association loi 1901 dont le siège se trouve à ARRADON.
• Sa vocation est d'enseigner tout style de musique, à tout âge, dans une perspective d'éducation populaire et de pratique collective.
• Son fonctionnement repose sur la participation active de ses membres et sur le bénévolat de leurs élus au conseil d'administration. A ce titre, il sera demandé à ses adhérents de participer directement, dans la mesure de leurs possibilités, à sa vie interne (AG, concerts – en tant qu'auditeur ou acteur).
• L'association se compose uniquement des membres actifs qui adhérent aux statuts de l'association, à jour de leur cotisation annuelle et participant aux activités de l'AMA.

INSCRIPTIONS

• La saison musicale et l'exercice comptable qui y est associé s'étend du 1er octobre au 30 septembre (même en cas de reprise des cours avant cette date).
• **L'adhésion à l'AMA est obligatoire, annuelle et familiale. L'inscription aux cours est annuelle, et implique l'acceptation du règlement intérieur.**
• **Les sommes dues doivent être réglées au moment de l'inscription.** Au-delà du 30 septembre, en l'absence de la totalité du règlement, le C.A. se réserve le droit de refuser à un adhérent son accès au cours.

1. Paiement en une fois : chèque bancaire, virement, espèces, chèques vacances papier ou Connect pour un maximum de 50% de la somme totale due.

2. Paiement en plusieurs fois : uniquement par prélèvement mensuel au 15 du mois (mandat SEPA). Dernière échéance au 15 juin de l'année en cours. Paiement en 9 fois par prélèvements mensuels réservé aux dossiers d'inscription complets reçus avant le 30 septembre de l'année en cours.

• L'inscription n'est considérée comme valide qu'une fois les règlements effectués et la fiche d'inscription dûment remplie.
• Les inscriptions tardives sont possibles. Dans ce cas, le montant de l'adhésion à l'Association est dû en totalité, et le montant de l'inscription aux cours ou ateliers proportionnel au nombre de cours restants.
• 1 cours d'essai est possible sur demande de l'adhérent : ce cours d'essai est gratuit pour les cours collectifs, payant pour les cours individuels/duo si l'élève ne confirme pas son inscription (cours payant inclus dans le forfait annuel, pour l'élève qui confirme son inscription).

ANNULATIONS ET ABSENCES

• En cas d'absence du professeur pour raison médicale ou évènement familial, le 1er cours n'est pas remboursé, mais l'association s'engage à rembourser sur demande des familles/adhérents, à partir du 2ème cours non dispensé (si le professeur n'a pu être remplacé).

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR - SUITE

• En cas d'absence ponctuelle prévisible d'un professeur, celui-ci s'arrange avec l'élève pour remplacer le cours. Dans tous les cas, il est tenu de prévenir le Conseil d'Administration et ses élèves.
• En cas de formation du professeur (1 jour/an) autorisée par le C.A. de l'AMA, le cours n'est ni rattrapé, ni remboursé.
• Les adhérents s'engagent pour l'année. L'adhérent qui arrête en cours d'année ne pourra prétendre à aucun remboursement ni récupération des sommes versées, sauf à trouver une personne qui le remplace. En cas de force majeure justifiée (raisons médicales ou professionnelles), le C.A. étudiera les circonstances et pourra effectuer une remise de cotisation dans la limite des versements effectués par chèque, espèces, virement ou prélèvement – aucun remboursement ne sera fait sur les chèques vacances.
• L'élève absent à un cours ou atelier ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni rattrapage de cours.

ORGANISATION

• Les cours et ateliers sont dispensés en période scolaire, selon un calendrier voté par le C.A. et consultable sur le site internet. Afin de respecter l'équité entre les élèves, les jours fériés pourront ainsi être travaillés ou rattrapés, à l'exception du 1er mai.
• L'assiduité aux ateliers et cours est de règle. L'adhérent doit prévenir l'enseignant dès que possible de son absence, et ceci quelle qu'en soit la cause.
• La présence aux cours est exigée jusqu'à la fin d'année.
• L'AMA n'est pas responsable d'un adhérent mineur ni en dehors des horaires cours où cet adhérent est inscrit, ni en cas d'absence du professeur. **Le représentant légal d'un adhérent mineur doit donc s'assurer de la présence du professeur avant de laisser l'adhérent mineur dans les locaux de l'AMA, et venir le chercher à la fin de la séance si le mineur n'est pas autorisé à rentrer seul.**
• Suivant le niveau de l'élève et sur proposition de l'enseignant, la participation aux auditions et/ou concerts organisés par l'association fait partie intégrante de la formation dispensée.
• Les parents, accompagnants ou toute autre personne extérieure ne sont pas autorisés à assister aux cours, sauf autorisation exceptionnelle donnée par l'association. Cette règle vise à préserver la concentration des élèves, à éviter toute perturbation pendant les séances, et à respecter l'espace pédagogique dédié à l'apprentissage.
• Dans le cas d'un comportement inapproprié d'un élève, une sanction disciplinaire pourra être appliquée, allant jusqu'à l'exclusion de l'association. Cette sanction sera prononcée par le C.A.
•L'adhérent doit être couvert par une assurance individuelle accident, garantissant la couverture des activités de loisir dans le cadre extra-scolaire. Cette assurance est obligatoire pour le cas où un accident corporel ou un dégât matériel serait occasionné, sans que la responsabilité de l'AMA soit engagée. Pour sa part, l'AMA dispose d'une assurance responsabilité civile.
• L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol pendant les cours, les répétitions et les auditions ou concerts.
• L'adhérent ou son représentant autorise l'AMA en cas de nécessité absolue à solliciter les services d'urgence ou à faire conduire l'adhérent au Centre hospitalier de Vannes.

La version complète du règlement intérieur est disponible sur le site Internet de l'AMA : arradon-musique.fr

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX !

- Toutes les infos et actualités sur :
  - www.arradon-musique.fr
  - @AMA_ASSOCIATION_MUSICALE Facebook

  @AMA_ASSOCIATION_MUSICALE

- Permanence secrétariat/adhérents AMA
  - Tous les mardis de 14h à 17h en salle Harmonie
    sauf périodes de vacances scolaires
  - Contact : musique.arradon56@gmail.com

- AMA : nos partenaires

Arradon GOLFE DU MORBIHAN — MORBIHAN — GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION